



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19128488

DEPOSE AU GREFFE LE

17 SEP. 2019

Greffé

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0401 269 402**

Nom

(en entier) : **SOEURS DE LA SAINTE UNION**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue du Moulin, 13 - 7503 FROYENNES**

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, réunie au siège social à Froyennes le 21 Mai 2019 a FROYENNES

1- enterine la démission d'un membre :

Madame JOSSON Marie Paule

2- agréé l'affiliation d'un nouveau membre :

Madame Genève FOSSAERT, née à KILLEM (France), le 25 septembre 1941
domiciliée, Rue du Moulin, 9 à 7503 FROYENNES

3 - renouvellement du mandat de ses administrateurs :

Madame DELOBELLE Thérèse, née à KORTRIJK (Belgique), le 15 avril 1932 domiciliée,
Rue du Moulin, 9 à 7503 FROYENNES

Madame BOUREL Marie, née à Laventie (France), le 26/11/1934, domiciliée Rue du
Moulin, 9 à 7503 FROYENNES

Madame VANDORNE Gisella, née à DEERLIJK (Belgique), le 3 mars 1939 domiciliée,
Rue du Moulin, 13 à 7503 FROYENNES

Monsieur PICOU Luc, né à LESSINES (Belgique), le 3 mars 1939 domicilié rue du Curé
du Château, 8 à 7500 TOURNAI

Monsieur NOE Philippe, né à LOOS (France) le 8 janvier 1953 domicilié rue du Blanc
Ballot, 4 à 59211 SANTES (France)

Monsieur MARIAGE Pierre, né à Tournai (Belgique) le 26 mars 1948 domicilié rue du
Chambge, 22 à 7500 TOURNAI

Monsieur TESOLIN Giorgio, né à MIGNAULT (Belgique) le 10 octobre 1956 domicilié
chemin du Pignolet, 1 à 7090 BRAINE-LE-COMTE

Qui acceptent la fonction

A l'issue de l'Assemblée Générale, les administrateurs ont désignés en qualité de :

Président : Monsieur PICOU Luc

Vice Présidente : Madame DELOBELLE Thérèse

Secrétaire : Madame BOUREL Marie

Trésorier : Monsieur NOE Philippe

Administrateurs : Madame VANDORNE

Monsieur MARIAGE

Monsieur TESOLIN

Les signataires sont

La secrétaire
BOUREL Marie

Le Président
Luc PICOU

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).